

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021**

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Présents : 10
Nombre de Votants : 13
Date de la convocation : 22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 avril 2021, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de Nieulle-sur-Seudre s'est réuni compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 au lieu permettant de répondre aux règles sanitaires, en la salle des fêtes municipale.

PRESENTS : M. SERVENT François, M. BOITEL Dominique, M. ANGER Gérard, M. MANCEAU Michel, M. GACHINAT Patrick, M. RENOULEAUD Bruno, M. OCTEAU Stéphane, M. VIOLLET Geoffroy, Mme MORICE Elodie, Mme BILLAUD Vanessa.

ABSENTS EXCUSES : Mme TOBI Karine, Mme CHEVALIER Ingrid, Mme CHALONY Emmanuelle, Mme CHAUVET Maguy,

PROCURATIONS :

Mme TOBI Karine donne procuration à M. RENOULEAUD Bruno
Mme CHALONY Emmanuelle donne procuration à M. SERVENT François
Mme CHAUVET Maguy donne procuration à M. VIOLLET Geoffroy

Secrétaire de séance : Dominique BOITEL

En amont de la réunion et à la demande de monsieur le maire :

Une fois l'appel réalisé et le secrétaire de séance désigné,

→ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2021**

- Monsieur le maire demande aux membres de son conseil s'ils ont des observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021. N'ayant pas d'observation à relever le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

→ **ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire fait lecture de l'ordre du jour de la séance

1- Marché école maternelle – présentation de l’avis de la commission d’appel d’offres

Monsieur le maire rappelle qu’un marché pour la construction d’une école maternelle et la modification de l’existante a été lancé par la commune.

Cette consultation a été lancée le 2 mars 2021 pour une remise des offres fixées au 6 avril deux mille vingt et un à 23h59.

La consultation comprenait 13 lots :

LOT 1	VRD
LOT 2	GROS ŒUVRE CHARPENTE BOIS COUVERTURE TUILE
LOT 3	CHARPENTE METALLIQUE ET BARDAGES
LOT 4	ETANCHEITE
LOT 5	MENUISERIES EXTERIEURES
LOT 6	ISOLATION PROJETTEE
LOT 7	MENUISERIES INTERIEURES
LOT 8	CLOISONS PLAFONDS ISOLATIONS
LOT 9	CARRELAGE
LOT 10	REVETEMENTS SOLS SOUPLES
LOT 11	PEINTURE
LOT 12	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES
LOT 13	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION

Les membres de la commission d’appel d’offres se sont réunis le 26 avril 2021 à 9h30 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélections.

Après présentation du rapport d’analyse des offres, monsieur le maire propose de retenir les prestataires suivants :

LOT 1	VRD	
Ent reten ue	EUROVIA 41 rue andré marie ampère cs 20036 17201 royan	
	<i>Montant du marché</i>	164 899,85 €
LOT 2	GROS ŒUVRE CHARPENTE BOIS COUVERTURE TUILE	
Ent reten ue	CHEVALIER impasse des groies 17600 NIEULLE SUR SEUDRE	
	<i>Montant du marché</i>	149 438,59 €
LOT 3	CHARPENTE METALLIQUE ET BARDAGES	

Ent retenue	CHEVALIER impasse des groies 17600 NIEULLE SUR SEUDRE	
	Montant du marché	182 893,70 €
LOT 4	ETANCHEITE	
Ent retenue	SMAC ZA DES MONTAGNES - BP 20726 239 IMPASSE DE LA VOLUTE 16430 CHAMPNIERS	
	Montant du marché	56 024,05 €
LOT 5	MENUISERIES EXTERIEURES	
Ent retenue	BIRON 52 Route des Grands Champs 16130 GENSAC LA PALLUE	
	Montant du marché	65 145,56 €
LOT 6	ISOLATION PROJETTEE	
Ent retenue	ISO INTER Zi de Bridal 19130 OBJAT	
	Montant du marché	19 448,70 €
LOT 7	MENUISERIES INTERIEURES	
Ent retenue	SARL GAULT BP10 17260 JAZENNES	
	Montant du marché	25 996,40 €
LOT 8	CLOISONS PLAFONDS ISOLATIONS	
Ent retenue	A.Y. GOURAUD SARL 13, rue du Dr Schweitzer 17500 Jonzac	
	Montant du marché	63 396,72 €
LOT 9	CARRELAGE	
Ent retenue	CARRELAGE SAINTAIS 17 33 BD GUILLET MAILLET 17100 SAINTES	
	Montant du marché	19 497,33 €
LOT 10	REVETEMENTS SOLS SOUPLES	
Ent retenue	SOLINOME 3 Rue Joseph Cugnot 17180 PERIGNY	
	Montant du marché	26 020,45 €
LOT 11	PEINTURE	
Ent retenue	MONSIEUR CHRISTIAN BROCHON 14 RTE DE PLORDONNIER 17113 MORNAC SUR SEUDRE	
	Montant du marché	23 943,21 €
LOT 12	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	
Ent retenue	SARL GUITTARD ROBIN	

4C RUE DU CLOS DE LA PORTE 17750 ETAULES

Montant du marché

54 977,27 €

LOT 13 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION

Ent retenue SAS DUPRE SOLUTIONS ENERGIES

97 AVENUE GAMBETTA 17100 SAINTES

Montant du marché

137 780,52 €

MONTANT GLOBAL HT MARCHÉ

989 462,35 €

- **(Délibération n°1) : À l'unanimité le conseil municipal décide de retenir la proposition de Monsieur le maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.**

2- Marché école maternelle – présentation de l'avis de la commission d'appel d'offres

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la stratégie des collectivités de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique, il est proposé de continuer l'accompagnement des collectivités de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes à travers la poursuite de la mission réalisée par le Conseiller en Energie Partagé (CEP).

Les 3 premières années de la mission ont permis de réaliser l'ensemble des missions suivantes :

- Etat des lieux, bilan et suivi énergétique annuel du patrimoine énergétique (compteur, abonnement, évolution des consommations)
- Optimisation des abonnements et réponse à des offres de commandes groupées plus avantageuses,
- Accompagnement et assistance technique sur les projets de construction et rénovation de patrimoine économe en énergie (bâtiments et éclairage public),
 - Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) localement en faisant bénéficier aux collectivités de travaux d'économies d'énergie largement financés par les CEE (éclairage, isolation, ...).
 - Proposition d'un plan d'actions pluriannuel visant une baisse globale du bilan énergétique de la collectivité
 - Ateliers techniques et évènements locaux pour la promotion de techniques de rénovations ou de systèmes techniques performants (Gestion Technique de Bâtiment, production d'énergie solaire, confort thermique estival, sensibilisation à l'usage d'éco-matériaux...).

Au-delà de ces missions, le CEP fournit un conseil objectif, technique et indépendant et accompagne les collectivités à la recherche et au montage des dossiers de demande de subvention aux projets d'économies d'énergie.

L'ADEME continuera de financer la mission à hauteur de 30 000 € à l'échelle du territoire Marennes-Oléron.

Ainsi pour la nouvelle période de 3 ans, le budget annuel est de 43 333 € avec une répartition des financements proposée dans le tableau ci-dessous. Les coûts sont répartis à part égale entre la CdC Bassin de Marennes et la CdC de l'île d'Oléron en tenant compte de la population DGF2018 pour le calcul des cotisations.

L'ADEME demande un engagement écrit de toutes les communes du Bassin de Marennes à souscrire et à utiliser ce service.

Récapitulatif du budget prévisionnel pour 3 ans d'accompagnement supplémentaires :

DEPENSES		RECETTES	
Poste D	depenses/an	Poste R	recettes/an
Cout d'un ETP annuel	38 500 €	ADEME	10 000 €
Frais annuel (déplacements-formation)	1 500 €		
Renouvellement matériel	667 €		
Coût achat logiciels	1 667 €		
Animation/Communication	1 000 €		
		CCBM (frais, communication et installation)	1 064 €
		CdCIO (frais, communication et installation)	3 770 €
		Bourcefranc-le-Chapus	1 769 €
		Dolus	3 013 €
		Grand-village	900 €
		La Brée les bains	1 096 €
		Le Château	2 636 €
		Le Gua	1 055 €
		Marennes-HB	3 147 €
		Nieulle-sur-Seudre	604 €
		Saint Denis	1 711 €
		Saint Georges	4 584 €
		Saint Just Luzac	1 005 €
		Saint Pierre	5 438 €
		Saint Sornin	194 €
		Saint Trojan	1 349 €
TOTAL	43 333 €	TOTAL	43 333 €

- **(Délibération n°2)** : À l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver la prolongation d'une mission mutualisée de Conseiller en Energie Partagé à l'échelle du territoire Marennes-Oléron pour une durée de 3 ans.

Avant de lever la séance Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu la note préfectorale relative à l'organisation des prochains scrutins des 20 et 27 juin 2021.

Au regard de l'organisation à mettre en place et dans le but de respecter le protocole sanitaire, il conviendra de déplacer exceptionnellement les bureaux de vote à savoir :

Bureau de vote 1- mairie – déplacement imaginé dans le réfectoire

Bureau de vote 2- salle des associations – déplacement imaginé à la salle des fêtes.

De plus, il indique qu'il conviendra de définir un groupe d'assesseurs suffisant et ceux-ci devront justifier le jour du scrutin d'une première vaccination anti-covid et/ou d'un test PCR de moins de 48 heures.

Séance levée à 20h30

Le secrétaire de séance

Le maire,